

# BLÉ

## Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 173 AVRIL 2005

### H U M E U R D E B L É « DONNER ET RETENIR NE VAUT... »

Les mesures significatives prises par les Pouvoirs publics depuis l'automne dernier en faveur de la filière française du bioéthanol (producteurs de blé, de maïs, de betteraves et d'alcool agricole) se sont trouvés totalement remises en cause le 24 mars à la suite du vote d'un amendement au projet de loi d'orientation sur l'énergie à l'Assemblée Nationale. Cet amendement revient en effet sur l'article de la Loi de Finances pour 2005 imposant d'incorporer des biocarburants et dans l'essence et dans le gazole (2% en 2005 ; 5,75 % en 2010) sous peine de TGAP. Il y substitue une obligation d'incorporation tous carburants confondus.

Le raffinage français, qui fait preuve d'autant de mauvaise volonté vis-à-vis

du bioéthanol (destiné aux essences) qu'il se montre bienveillant avec l'ester méthylique d'huile végétal (destiné au gazole), n'attend que cela. La confirmation début mai au Sénat du vote de l'Assemblée lui donnerait la possibilité d'atteindre l'objectif d'incorporation voulu en agissant seulement sur le gazole, bien que le Premier Ministre ait décidé de promouvoir tous les biocarburants.

« Donner et retenir ne vaut », affirme un vieil adage. Les ministères de l'Agriculture et de l'Industrie l'ont bien compris. Réalisant à quelle incohérence avait abouti le vote de l'Assemblée, ils ont fait savoir qu'ils demanderaient au Sénat un vote contraire. Le rendez-vous est pris.

### MARCHÉS

#### CROISSANCE INCONTRÔLÉE DES STOCKS EUROPÉENS DE BLÉ, ORGE ET MAÏS

Du fait de l'insuffisance de réaction de la Commission européenne face à la baisse du dollar, elle a accordé un niveau trop faible de restitutions (subventions à l'exportation) aux exportateurs de céréales européennes durant le premier trimestre: les volumes de blé tendre, d'orge et de maïs européens mis à l'intervention (i.e. ayant rejoint les stocks publics) atteignaient 11,648 millions de tonnes le 31 mars dernier. A la veille de la récolte 2004, ils s'élevaient à 300 000 tonnes seulement !

Certes la récolte 2003 avait été très médiocre, tandis que celle de 2004 a été exceptionnelle. En outre, des pays comme la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie butent sur des difficultés structurelles pour commercialiser des récoltes pléthoriques. Mais c'était là une raison de plus pour mener une politique d'exportation dynamique des récoltes des pays les plus producteurs, comme la France (plus de 25 % des récoltes de l'UE à 25).

Sur les 11,648 Mt mis à l'intervention au 31 mars, 1,408 Mt seulement l'ont été en France (soit 2,2 % de sa récolte des céréales concernées, contre 27,8 % en Hongrie, 15,8 % en République tchèque et en Slovaquie, 8 % en Allemagne, 5,8 % en Autriche). Le risque est important de voir ce volume monter d'ici fin juin à 2,5 Mt, voire 3 Mt, ce qui contribuerait pour beaucoup à un niveau de stocks publics de l'UE s'établissant le 30 juin à 15 Mt.

#### UN BIO-MATÉRIAU ISSU DE MAÏS POUR LES PARACHUTES DE L'ARMÉE

Implantée en Midi-Pyrénées, la société Vegeplast, qui produit Vegemat, un matériau biodégradable obtenu à partir de maïs, vient d'être retenue par le Ministère de la Défense (Direction Générale pour l'Armement) pour la production de 300 à 400 000 liens de parachute par an. Le produit est en cours de qualification et la fabrication devrait commencer en 2006. Simultanément, Vegeplast a commencé à produire des agrafes de vigne pour le compte



AGPB  
CÉRÉALIER DE FRANCE

d'une société champenoise, pour une première commande de 1 million de pièces, et elle travaille à la mise au point d'un lien auto-serrant pour les tuteurs de végétaux. Enfin, Vegeplast conduit des travaux pour décliner des nouveaux matériaux à partir d'autres céréales que le maïs.

L'originalité de Vegemat est qu'il provient de la transformation de plantes entières de maïs (hormis les racines) et que cette transformation ne fait intervenir aucune purification, ni aucune séparation des constituants, d'où réduction des coûts de ramassage et de traitement. La plante est broyée, puis il lui est ajouté des plastifiants naturels tel que l'eau, le glycérol et l'amidon. Le résultat est un produit dont les caractéristiques mécaniques sont voisines des plastiques issus de la pétrochimie et qui est vendu à un prix compétitif.

La coopérative gersoise Vivadour, à l'origine de Vegemat avec le partenariat de l'Ecole nationale des ingénieurs en arts chimiques et technologiques de Toulouse, est actionnaire à 10% de Vegeplast

### BIOCARBURANTS

#### LANCEMENT DU PREMIER AVION DE SÉRIE 100% BIOÉTHANOL

L'Ipanema, premier avion de série au monde fonctionnant à 100% au bioéthanol, a été mis sur le marché en mars par la société Neiva. Cette filiale de l'avionneur brésilien Embraer, 4ème fabricant mondial d'avions commerciaux, est spécialisée dans les appareils destinés à l'agriculture et le premier Ipanema a été livré à une compagnie de fumigation aérienne.

Moins polluant qu'un avion équivalent et plus puissant (+5%), Ipanema peut décoller sur une moindre distance et emporter davantage de produits. Par ailleurs, son moteur reste plus froid, d'où une durée de vie plus longue, et, au Brésil, ce qu'il coûte en carburant est d'environ 60% inférieur à ce que coûterait la consommation de carburant conventionnel.

Neiva propose par ailleurs la conversion de leurs anciens modèles à essence aux propriétaires d'avions qui ne souhaiteraient pas encore acquérir Ipanema, lequel vaut 247 000 \$ américains.

## ENVIRONNEMENT

### PROTECTION DES EAUX : UNE FORMATION QUI SÉDUIT LES EXPLOITANTS ALSACIENS

Le fait montre bien quelle peut être la réactivité des agriculteurs lorsque le problème de la qualité de l'eau est abordé avec eux de manière constructive et en employant une pédagogie adaptée : depuis février 2001, quelque 500 agriculteurs du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont volontairement suivi une formation de trois jours sur la prévention des pollutions des eaux par les produits phytosanitaires.

Initiée fin 1999 par les organisations agricoles alsaciennes sur une ferme située dans le Sundgau à Geispitzen (Haut-Rhin), cette formation, destinée à des groupes de 10 à 15 personnes, est mise en œuvre par ARVALIS, l'institut technique des céréaliers. La première journée est consacrée notamment à la qualité de l'eau dans la région, à des résultats d'enquête sur les manipulations de produits, aux mécanismes de la pollution, à la législation et aux actions conduites par des exploitants dans différents bassins versants. La seconde consiste à étudier sur une ferme des aménagements tels que local de stockage des produits phytosanitaires, aire de remplissage de pulvérisateur et à apprendre des gestes utiles, chacun s'engageant sur la mise en œuvre de progrès chez lui. La dernière journée se déroule 6 mois plus tard chez deux ou trois des membres du groupe qui montrent ce qu'ils ont mis en œuvre, tandis que les autres font part de leurs réalisations.

Cette action bénéficie du soutien des collectivités locales et de celui de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, qui subventionne à 30 % les investissements des stagiaires.

### L'AGRICULTURE EN TANT QUE « PUIXS DE CARBONE » : EXPLICATIONS

Lors de sa visite au Salon de l'Agriculture le 3 mars dernier, le Premier Ministre a déclaré que la France prendrait l'initiative de mettre en œuvre des puits de séquestration du carbone pour lutter contre l'effet de serre.

Il y a « puits de carbone » lorsqu'une activité retire davantage de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) de l'atmosphère qu'elle n'y en rejette. Ce peut être notamment le cas de la sylviculture (reboisement, croissance des arbres) et de l'agriculture. En ce qui concerne cette dernière, des études ont ainsi montré que les techniques simplifiées de travail du sol favorisent la rétention en terre du carbone contenu dans l'humus, tandis que le labour profond (20 à 30 cm) favorise son oxydation et sa libération sous forme de CO<sub>2</sub>. D'où l'idée, déjà étudiée depuis quelques années aux Etats-Unis, d'attribuer aux agriculteurs « stockeurs » de carbone des certificats qu'ils revendraient sur les marchés de droits d'émission de CO<sub>2</sub> à des entreprises qui ne parviennent pas à respecter leurs quotas de rejets.

Le protocole de Kyoto n'a pas prévu en principe pendant sa première phase d'application (2008 - 2012) qu'il puisse être tenu compte de la contribution de l'agriculture à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Un article de l'accord laisse cependant ouverte cette possibilité.

## POLITIQUE AGRICOLE

### « PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2006-2013 » : ET LA ROUMANIE ? ET LA BULGARIE ?

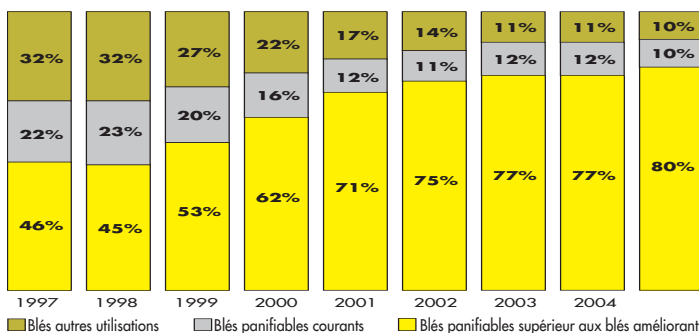
Le Conseil européen d'octobre 2002 consacré à l'élargissement de l'UE avait arrêté des chiffres d'évolution des dépenses de marché agricoles et de paiements directs aux exploitants jusqu'en 2013. Le débat actuel entre gouvernements de l'UE sur les « Perspectives financières 2006-2013 » - c'est-à-dire sur l'évolution du budget européen durant cette période - n'en est pas moins fondamental pour les agriculteurs européens.

En effet, le Conseil d'octobre 2002 n'a anticipé financièrement ni la montée en puissance des paiements directs dans les 10 nouveaux Etats-membres, ni des réformes à venir comme celle du secteur sucre, ni l'extension de la PAC à la Roumanie et à la Bulgarie dans deux ou trois ans.

La Commission européenne estime - avec optimisme ? - que l'enveloppe de 2002 permettra de faire face sans sacrifices pour les exploitants aux deux premiers types de dépenses supplémentaires. En revanche, elle est formelle en ce qui concerne l'extension de la PAC à la Bulgarie et la Roumanie. Sans rallonge budgétaire, a expliqué à la presse la Commissaire à l'Agriculture, Madame Fischer Boel, il faudra réduire de 9 à 10% les paiements directs versés à chacun. La réforme de 2003 prévoyant déjà un prélèvement de 5% sur ces paiements au titre d'un mécanisme de modulation, ils pourraient donc être amputés de 14 à 15% au moins. Ces chiffres montrent le peu de réalisme des Etats qui veulent plafonner les dépenses de l'UE à 1% de son Revenu National Brut, le même niveau qu'actuellement.

## INFOCHIFFRES

### 80% DES SEMIS DE BLÉ FRANÇAIS EN BLÉ PANIFIABLE SUPÉRIEUR



Source : ONIC

### LE PRIX DU BARIL PLAIDE POUR LE CHAUFFAGE AUX GRAINS ET À LA PAILLE

Les agriculteurs se montrent de plus en plus intéressés par le chauffage aux grains et certaines collectivités ou entreprises sont tentées par le chauffage à paille. Le tableau suivant tente de montrer jusqu'à quel prix du grain et de la paille environ il est intéressant, en fonction du prix du baril, de se chauffer ainsi. Ces chiffres tiennent compte dans la mesure du possible du surcoût des installations de chauffage à grains et à paille par rapport aux chaudières à fioul (ce surcoût est très variable selon les cas). Ils sont établis sur la base de 1€ = 1,3 \$.

Pour référence, le 31 mars dernier, le baril était à 54 \$, il était proposé 62 à 70€/tonne au producteur français de triticales et 40€/t pour de la paille livrée à l'utilisateur.

#### Prix d'intérêt relatif du grain et de la paille pour le chauffage en fonction du prix du baril de pétrole (1€ = 1,3 \$)

Prix du baril en \$	Prix tonne de grains en €	Prix tonne de paille en €
30	46,8	52,9
34	57,5	60,4
38	68,3	67,9
42	79,1	75,4
46	89,8	82,9
50	100,6	90,4
54	111,4	97,9
58	122,2	105,3

Source : Céréaliers de France

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00. Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site [www.agpb.fr](http://www.agpb.fr)  
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.